

---

Numéro du BEÉFP 96-96

Colwood (Colombie-Britannique)

**Réseau de projecteurs** – Feu électrique de défense n° 1  
603, chemin Fort Rodd Hill

Le feu électrique de défense n° 1, qui fait partie du réseau de projecteurs, a été construit en 1903. Élément du système de défense côtière pour la protection de la base de la Marine royale à Esquimalt, il s'agissait d'une version modifiée du modèle n° 58643 du ministère de la Guerre, mis au point par les British Royal Engineers. Les volets en acier correspondent au type n° 37001 du ministère de la Guerre. Le bâtiment abritait un projecteur de type B de 90 pouces de la Canadian General Electric, qui allait être remplacé en 1940 par le projecteur n° 6 plus puissant. La lampe d'origine du feu de défense n° 1 a été enlevée au milieu des années 1950. Les portes arrière ont été enlevées (date inconnue). Les modifications apportées au site comprennent une clôture à mailles losangées près du bord de la falaise et des marches en béton à l'arrière (date inconnue). Le bâtiment fait actuellement partie du circuit d'interprétation du lieu historique Fort Rodd Hill. Parcs Canada en est le ministère gardien. Voir le rapport du BEÉFP 96-96.

### **Raisons de la désignation**

Le feu électrique de défense n° 1 a été désigné édifice «reconnu» en raison de son importance architecturale et de ses associations historiques de même que son importance environnementale.

La forme irrégulière du bâtiment et le plan ne comportant qu'une seule pièce ont été conçus spécifiquement afin d'abriter un projecteur. La simplicité fonctionnelle de la conception et de l'exécution s'exprime dans la construction en béton apparent avec des volets coulissants en acier.

Ce feu, qui est l'un des deux appareils d'origine et qui fait partie intégrante du système de projecteurs, est également associé à l'amélioration des moyens de défense côtière nocturne dans la région d'Esquimalt-Victoria.

Le site a subi des modifications mineures, mais le paysage rocailleux et sauvage subsiste. La modeste relation entre le bâtiment et le détroit de Juan de Fuca de même que le paysage au nord a été conservée.

### **Éléments caractéristiques**

Le caractère patrimonial du feu électrique de défense n° 1 réside dans sa volumétrie d'ensemble, sa silhouette, ses matériaux de construction, son plan intérieur et sa relation avec le site.

---

---

Numéro du BEÉFP 96-96

Colwood (Colombie-Britannique)

**Réseau de projecteurs** – Feu électrique de défense n° 1  
603, chemin Fort Rodd Hill

Le bâtiment du projecteur possède un étage, un toit plat et présente une volumétrie irrégulière. La silhouette du toit est définie par une petite souche de cheminée et un débord de toit en légère saillie afin de protéger les murs de la pluie. Le tracé au sol possède une forme plutôt carrée avec un petit volume en appentis à l'arrière, les murs latéraux étant à angle pour créer une façade plus étroite à l'avant. Les volets s'ouvrant sur le côté définissent la largeur de la façade, témoignant de l'approche pragmatique privilégiée lors de la conception de ce bâtiment très simple. La volumétrie, la silhouette et le tracé au sol devraient être respectés.

Les détails du béton sont réduits à leur plus simple expression et correspondent aux besoins fonctionnels du bâtiment. Les matériaux extérieurs, y compris les volets d'origine en tôle d'acier, méritent un programme d'entretien régulier.

Le bâtiment a conservé son plan d'origine composé d'une seule pièce et son usage destiné à une fonction unique. Lorsque les conditions le permettront, les portes arrière devraient être rétablies en tenant compte de précédents historiques pour la conception et les matériaux.

L'environnement immédiat avec son terrain rocailleux est caractéristique du rivage du détroit et devrait être conservé. Le paysage côtier et le soin minutieux apporté afin d'assurer une présence discrète sur le site, bien que plus en évidence à partir de l'eau, correspondent à la vocation militaire du bâtiment. La possibilité d'enlever ou de remplacer la clôture devrait être étudiée.

1998-02-19

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le *Code de pratique* du BEÉFP.

---